



Pour le conseil municipal du 28 septembre 2022 - Commission du 03/08/2022

Associations	montant demandé	Colonne1	montant accordé
01-Les Joyeuses Pelotes	425,25 €	local association : 25 heures x (3hx5,67€) = 425,25- 10 % de ménage soit 382,73€	382,73 €
02-Récréation créative	200,00 €	Remboursement de la location de la salle de Loyes année 2020: 17,01€; 2021:51,03€ et 2022:153,09€ soit un total de 221,13€ -10% de ménage un total de 199,02€	199,02 €
03-Club sénior	2 010,00 €	Pour info : Location salles 2021 : centre innovation du 11/12/2021 (pas encore subventionné) 816,00€-254,00€(ménage):562,00€ 2022: Salle Polyvalente du 3/03/2022: 278,00€-10%:250,20€ Salle polyvalente :1/04/2022 ménage COVID : 100,00€ (à voir si subventionnable), Centre innovation du 10/12/2022:816,00€ -254,00€(ménage):562,00€soit un total de 1474,20€ ou 1374,20€ si prestation ménage pas subventionné	812.20€ (562€ à venir après le 10/12/2022)
04 - Dance club	15 000,00 €	location de salle 2021:du 1/01/2021 pas de facture trouvée en 2021:31/05/2021 au 8/12: 4706,62€, 2022: pas de facture trouvé mais doit 4521,32€ pour le 1er semestre 2022 soit un total de 9227,94€ - 10% de ménage 8305,14€	4 233,96 €
05-Gymnastique volontaire	3 436,83 €	location de salle totale:1636,83€ -10% de ménage 1473,14€ + demande de subvention exceptionnelle de 1800,00€	1 473,14 €
05 - Académie de la Dombes		Soutien financier et psychologique pour la mise en œuvre des projets élaborés par ses membres.	non
06 - AFSEP		Demande de subvention de fonctionnement	non
7 - ASMM		Demande de subvention municipale	non
TOTAL			6 288,85 €
ménage: 254,00 € CENTRE INNOVANCE			
ménage: 110,00 € SALLE POLYVALENTE			
<u>10 % de retenue:</u> participation aux frais de nettoyage, chauffage,électricité,eau et photocopieur pour les locations de salles tout au long de l'année			

ATTENTION : on verse les subventions , une fois que les factures ont été acquittées